

# FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

EDITO 

Septembre se termine, et bien des personnes s'en féliciteront dans le monde car ce fut le mois des événements climatiques ou tectoniques catastrophiques. Notre pays fut épargné et cela doit nous faire relativiser le coup de froid précoce que nous venons de vivre.

Et une telle situation ne gêne pas pour le moment les différentes espèces végétales et animales dont nous assurons la surveillance afin de nous en protéger au quotidien.

## LES COCONS FONT LEUR APPARITION

Les chenilles par exemple nous montrent leur collection automne-hiver afin de parer aux conditions climatiques plus rigoureuses à venir. Les observateurs ne manqueront pas de constater l'apparition de nids soyeux dans le houppier de certains pins ou encore dans les arbustes de haies en bord de route. Nous voulons parler de la Processionnaire du pin et du Bombyx cul-brun.

## AMBROISIE ET COMPAGNIE

Tant que l'hiver n'a pas fait son œuvre, il est nécessaire de ne pas relâcher notre surveillance et de poursuivre nos actions de gestion face à l'Ambroisie à feuilles d'armoise, la Berce du Caucase et le Datura stramoine. Si le Datura est largement répandu dans notre région, en revanche, ce n'est pas encore le cas des deux autres espèces végétales. L'objectif est bien de tout faire pour éviter l'extension de leur territoire et si possible d'éradiquer les foyers existants.

## LEPTOSPIROSE : S'INFORMER

Un nouveau site internet vient de naître. Il est consacré uniquement à la leptospirose. Dirigez-vous vers la rubrique « Actualités » pour le découvrir.

SOMMAIRE 

- Propos de saison
  - Ambroisie et compagnie : poursuivre les actions d'arrachage, de destruction, de prévention...
- Processionnaire du pin : se mettre en ordre de marche
- Propos de saison : le Bombyx cul-brun se fait remarquer
- Eléments de biologie
  - Impacts saisonniers et risque sanitaire
  - Situation régionale
- La plateforme signalement de l'ambroisie
- Note nationale BSV ambrosies



En 2017, le Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire devient POLLENIZ

FREDON Pays de la Loire  
9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045  
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : [polleniz@polleniz.fr](mailto:polleniz@polleniz.fr)  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

**La FREDON est reconnue  
Organisme à Vocation Sanitaire  
depuis le 31 mars 2014**

N°31—septembre 2017

## Propos de saison

Ambrosie et compagnie : poursuivre les actions d'arrachage, de destruction, de prévention...

### ➔ Ambrosie à feuilles d'Armoise

- Procéder à l'arrachage quand les plants sont peu nombreux.
- Installation de membranes textiles, de paillis, implantation de surfaces végétalisées, afin d'empêcher les levées, favoriser la compétition : espaces verts, chantiers, voies de communication, zones pavillonnaires, terrains en friche
- En agriculture, bien raisonner la rotation culturale derrière un tournesol infesté : éviter la rotation tournesol/tournesol (espacement de 3 ans au moins), planter des céréales d'hiver ou des prairies



### ➔ Datura Stramoine

- Arracher les plants isolés
- En cultures légumières, pratiquer le faux-semis après récolte



### ➔ Berce du Caucase

- Couper les pieds sous le collet

## Processionnaire du pin : se mettre en ordre de marche

Les observations de chenilles processionnaires du pin deviennent de plus en plus nombreuses, en particulier dans les départements de Loire-Atlantique et de Vendée, que ce soit sur des communes du littoral ou à l'intérieur des terres. Globalement, les chenilles sont au stade larvaire L2 et habitent des pré-nids. Les consommations d'aiguilles de pin se voient très bien. Mais cette année encore, des décalages de cycle sont observés. Ainsi en Loire-Atlantique, des chenilles au stade L3 ont été identifiées. Et des cocons bien tissés, abritant des chenilles au stade L4, viennent d'être repérés lors de traitement, comme si nous étions mi-octobre.



**Dans la mesure où les chenilles deviennent urticantes au stade L3 et que l'on peut se trouver face à plusieurs stades**

**larvaires en même temps, toutes précautions doivent être prises lors d'interventions destinées à lutter contre l'insecte.**

**Conseils du moment :**

- Echenillage mécanique des pré-nids, en sectionnant les bouts de branche, ce qui évite de trop endommager les arbres, selon leur taille.
- Traitement au Btk (*Bacillus thuringiensis* var. K), efficace sur les stades L1 à L3, quand les arbres sont trop hauts (Conseil auprès des FDGDON).



# Propos de saison : le Bombyx cul-brun se fait remarquer

Le Bombyx cul-brun (*Euproctis chrysorrhoea* L.) fait partie des papillons dont les chenilles sont des ravageurs polyphages. Ce lépidoptère peut s'attaquer à de nombreuses espèces forestières, fruitières ou ornementales, principalement dans les lisières forestières, les haies et les arbres isolés.

Il est également redouté pour les urtications et les allergies qu'il peut provoquer chez l'homme ou les animaux.

En Europe et dans notre région, le Bombyx cul-brun peut réaliser des cycles de pullulation. Cette dernière dure 2 à 3 ans, puis les populations s'écroulent subitement.

Dans sa phase de gradation du cycle, ce sont surtout les peuplements ouverts ainsi que les lisières et les haies



Chenille au stade L2 début septembre en Mayenne

Photo : © FDGDON 53

qui offrent les sites les plus attractifs. Les sources lumineuses accentuent cette attraction dans les villes. En revanche, en phase de culmination, tous les types de boisements peuvent être colonisés.

## Éléments de biologie

Ce lépidoptère réalise 1 génération par an. Les papillons volent de fin juin à juillet essentiellement au crépuscule. Ils sont de couleur blanche à crème. L'éclosion des œufs a lieu 2 à 3 semaines après la ponte. Les jeunes larves commencent à consommer des feuilles de végétaux jusqu'au stade L3 à l'automne où elles forment un cocon pour la diapause hivernale (amas soyeux blanc). En avril-mai, les chenilles ressortent de ce nid et dévorent les bourgeons, les boutons floraux et les feuilles des feuillus environnant jusqu'à début juin (stade L5) où les chenilles tissent un nouveau nid pour se transformer. Celui-ci peut contenir plusieurs centaines de chenilles.

## Impacts saisonniers et risque sanitaire

Les dégâts sur arbres et arbustes observés en fin d'été (décapage de feuilles) sont limités. En revanche, ils peuvent annoncer une attaque spectaculaire au printemps suivant. Les chenilles dévorent alors, de mars-avril à mai-juin, feuilles, bourgeons et fleurs des arbres et arbustes. Sur le plan sanitaire, les chenilles du Bombyx cul-brun sont irritantes à partir du stade L3 (automne) et jusqu'à la nymphose.

## Situation régionale

En ce moment, plusieurs signalements de nids de Bombyx cul-brun nous sont remontés : en Mayenne, en Sarthe et plus récemment en Maine-et-Loire, avec un foyer sur Segré-en-Anjou Bleu.

Afin d'éviter des dégâts au printemps, ou des risques sanitaires importants (urtication), il est conseillé selon les situations, soit de pratiquer un échenillage manuel quand il y a peu de nids (éviter tout contact avec les nids en portant des équipements de protection individuelle), soit d'envisager une intervention plus lourde. Pour cela, demander conseil auprès de votre FDGDON.



Photo : © FDGDON 49

# La plateforme signalement de l'ambrosie

« Mise en place pour l'ex-région Rhône-Alpes en 2014, la plateforme signalement ambrosie est, depuis 2016, étendue sur tout le territoire national. Depuis le début de l'année 2017, 5 617 signalements ont été effectués, principalement via le site Internet (60%), puis via l'application mobile (21%).

Sans surprise, c'est dans l'ex-région Rhône-Alpes qu'on y retrouve le plus de signalements, avec 27 % dans le Rhône et 22 % en Isère. On en retrouve également beaucoup dans les départements auvergnats (Puy de Dôme et Allier) avec respectivement 270 et 188 signalements. La plateforme a également capté quelques dizaines de signalements dans les zones de front tels que les départements de la Charente, du Jura et de Saône et Loire. Concernant les milieux colonisés, les ambrosies ont été trouvées en majorité dans les surfaces agricoles (40 %) puis sur les bords de routes (31 %). Les résidences/jardins ferment le podium avec 13 %.

Seul bémol, près des deux tiers des signalements de la plateforme n'ont pas encore été validés par les référents. Mi-juillet, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) a contacté les référents et leur a demandé de modifier les statuts de ces signalements « à valider » et de faire arracher l'ambrosie au plus vite.

*Pour rappel, vous pouvez signaler l'ambrosie par différents canaux : l'application smartphone, le site Internet <http://www.signalement-ambrosie.fr/>, par mail [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr) ou par téléphone au 0 972 376 888. »*

**Information tirée de « La lettre de l'observatoire des ambrosies » - Observatoire des ambrosies - N°47- Septembre 2017**

## Sources d'information du dossier



- <http://ephytia.inra.fr/fr/C/19064/Forets-Bombyx-cul-brun>
- <http://www.insectes-net.fr/culbrun/culbrun3.htm>
- [www.ambrosie-blog.org](http://www.ambrosie-blog.org)
- [www.leptospirose-prevention.fr](http://www.leptospirose-prevention.fr)
- Réseau POLLENIZ (FREDON-FDGDON) Pays de la Loire

## Actualité électronique



Les sources documentaires se sont diversifiées depuis quelques années avec l'arrivée d'Internet. S'il faut faire preuve de discernement quand on consulte cette énorme source de partage d'information, il n'en reste pas moins vrai que certains sites Internet peuvent très vite devenir des références.

Ainsi, la société IMAXIO vient d'ouvrir un site Internet spécifique sur la LEPTOSPIROSE, anthrozoönose due à des bactéries du genre *Leptospira*, transmissible à l'homme et à certains animaux.

Sur le site, vous pourrez vous informer sur la leptospirose, sur son classement en termes de maladie professionnelle, sur la façon dont on peut la contracter, sur les conseils pour s'en protéger et sur notre rôle à tous dans la sensibilisation et l'information.



Pour en savoir plus : <http://leptospirose-prevention.fr/>

## Vos correspondants



**FDGDON 44** : 02 40 36 83 03  
Contact : Vincent Brochard  
[fdgdon44@wanadoo.fr](mailto:fdgdon44@wanadoo.fr)

**FDGDON 49** : 02 41 37 12 48  
Contact : Florent Dupont  
[fdgdon49@orange.fr](mailto:fdgdon49@orange.fr)

**FDGDON 53** : 02 43 56 12 40  
Contact : Francine Gastinel  
[techniciens@fdgdon53.fr](mailto:techniciens@fdgdon53.fr)

**FDGDON 72** : 02 43 85 28 65  
Contact : Fabrice Perrotin  
[accueil@fdgdon72.fr](mailto:accueil@fdgdon72.fr)

**FDGDON 85** : 02 51 47 70 61  
Contact : Johan Bornier  
[fdgdec.vendee@wanadoo.fr](mailto:fdgdec.vendee@wanadoo.fr)

Rédaction : POLLENIZ - 02 41 48 75 70

Rédacteur en chef : Gérald Guédon

Contributeurs : l'équipe technique du réseau Polleniz et les observateurs

## Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies

Crédit photos : Observatoire des ambrosies

Note actualisée en juillet 2017

### Préambule

L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'Ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou Ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psyllostachia*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'Ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier

CBNPMP / J.Dao

### Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'Ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Midi-Pyrénées (Ariège, Haute-Garonne). L'Ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'Ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'Ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail

<sup>2</sup> La description très détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'observatoire des ambrosies (<http://www.ambrosie.info/pages/conn1.htm> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [www.ambrosie.info/docs/Lettre\\_observatoire\\_016.pdf](http://www.ambrosie.info/docs/Lettre_observatoire_016.pdf)

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et selon le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces stratégies préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'Ambrosie à feuilles d'armoise, l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté. En vertu de l'article R610-5 du code pénal, les personnes qui ne respectent pas l'arrêté, sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes de 1<sup>ère</sup> classe.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'Ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Pour aller plus loin, certains départements ont décliné cet arrêté et ont mis en place des modalités de gestion supplémentaires de l'ambrosie dans les parcelles en gel. L'ambrosie doit y être gérée de façon prioritaire dans le cadre de l'entretien minimal des terres. Il est alors recommandé de tout mettre en œuvre pour éviter sa montée à graines ou de procéder à sa destruction.

## **Méthodes adaptées aux petites populations**

### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue une méthode extrêmement efficace pour la gestion de ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

## **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock de semences de la parcelle.

### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après la récolte d'une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra

s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambrosie/>

<http://www.arvalis-infos.fr/view-15835-arvarticle.html?region=>

<http://www.infloweb.fr/ambrosie-a-feuilles-darmoise>

[http://www.terresinovia.fr/ambrosie\\_trifide/](http://www.terresinovia.fr/ambrosie_trifide/)

**Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez sensibles à l'ambrosie. Elles ne sont pas conseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambrosie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. La lutte sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : <http://www.sante.gouv.fr/une-plante-sous-surveillance-l-ambrosie.html>